

# DÉLÉATUR [Nom masculin]

(Imprimerie) : Signe par lequel on indique, dans la correction des épreuves, les lettres, les mots ou les lignes à retrancher.

(Par métaphore) : Chose à supprimer.

## Étymologie :

Du latin *deleatur* : qu'il soit effacé. L'orthographe traditionnelle était *deleatur*, elle a été rectifiée en 1990.

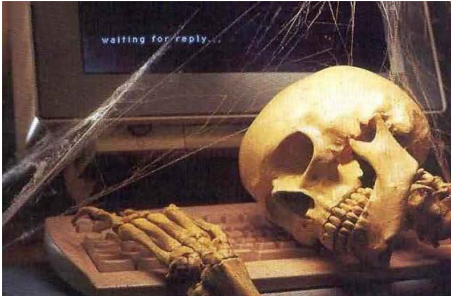


Statue d'Apollon  
Château de Champs-sur-Marne,  
Seine et Marne, 77.



*C'est avec enchantement que demain, à mon réveil, je vais mettre le deleatur sur mon vieux désir de voir l'horizon exact où (...) le persécuteur d'hier [saint Paul] se changea en apôtre. (Maurice Barrès, Une Enquête aux pays du Levant, t.1, 1923, p.142).*

*Si vous saviez comme la virgule s'acharne et renaît sous le deleatur! (Victor Hugo, Correspondances, 1859, p.304).*



*Si c'est une virgule ou un mot mal placé, il est inutile de faire un déléatur sur ce mot ou sur la virgule, pour les marquer au lieu où ils doivent être : il suffit de marquer une transposition. (Marcelin Aimé Brun, Manuel pratique et abrégé de la typographie française, 1825, p.159)*

En attente d'une réponse à sa demande de suppression de son compte Facebook..

